

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RR 16 25 0007 01

Commune de Châteaubernard - Surface : 1 ha 85 a 00 ca - Fief Aux Dames - BK0020 - Fonds Douces - BH0026(A) - BH0026(B) - Les Alliants - BE0003 - BE0004

Commune de Genté - Surface : 96 a 80 ca - La Maille - ZL0002 - ZL0018 - Le Plantier Barraud - ZK0079 - ZK0080

Commune de Salles-d'Angles - Surface : 42 a 10 ca - Peux De Sang - ZA0026

Superficie totale : 3 ha 23 a 90 ca

Attribuée à : **M. Edouard MARTIN**

Qualité : Exploitant agricole

Pour un prix de vente de **138 633,25 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution : Conformément à l'article L 141-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui vise la consolidation des exploitations agricoles en vue d'atteindre le seuil de viabilité économique défini par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (70ha/chef d'exploitation) cette attribution a pour but de rétrocéder les biens à un exploitant individuel âgé de 28 ans, installé depuis le 01/05/2021, mettant en valeur 16 ha pondérés, afin d'assurer la consolidation de son exploitation.

A Salles D Angles, le 05/03/2025.

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Le Maire



Marcel OERON